



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE

- 1 FEV. 2021

Le Ministre

Paris, le

26 JAN. 2021

Nos Réf. : D-20-023039/DDC/DREG/DGS/CSM
Vos réf : L/MM/2020-10-15 du 15 octobre 2020

Monsieur le Député, *cher Pierre,*

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations exprimées par Monsieur Eric Salone, Président de l'association « Josiane Salone tous unis contre la bronchopneumopathie chronique obstructive » concernant le dépistage obligatoire de cette maladie par spirométrie.

La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie fréquente qui peut être dépistée par les médecins généralistes équipés d'un spiromètre et formés à son utilisation. Plusieurs études ont montré la nécessité d'une formation appropriée des personnes réalisant la spirométrie ainsi qu'un contrôle qualité rigoureux pour obtenir des résultats de qualité.

Si la spirométrie a un rôle central dans le dépistage de la BPCO, la consommation de tabac en reste le principal facteur de risque, soit environ 80 % des cas, bien loin devant d'autres facteurs à risque comme les expositions professionnelles à des toxiques ou irritants, les facteurs environnementaux ou génétiques. La prévention de la BPCO repose donc principalement sur la lutte contre le tabagisme.

Ainsi, le rôle des professionnels de santé est capital pour questionner systématiquement leur patient sur leur consommation de tabac et sensibiliser les fumeurs aux risques liés à cette consommation, comme le recommande la Haute autorité de santé (HAS) dans son guide sur le « parcours du patient BPCO » du 31 janvier 2020.

Dans le cadre de la stratégie nationale de santé, le plan gouvernemental Priorité Prévention fait de la lutte contre le tabac une priorité de santé publique. Le Programme national de lutte contre le tabac 2018-2022 confirme la volonté de réduire de façon drastique le tabagisme et ceci dans la continuité des mesures prises depuis 2016 qui ont conduit à une baisse historique de la prévalence du tabagisme en France.

.../...

Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de la Lozère
3, Allée Piencourt
BP 32
48001 MENDE Cedex

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Enfin, l'information aux patients et aux professionnels de santé sur la BPCO a été renforcée, avec une campagne de communication nationale de Santé publique France consacrée au tabac et à la BPCO entre le 31 mai et le 30 juin 2019.

La prévention du tabagisme demeure bien le premier rempart de la lutte contre la BPCO.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Très amicalement

Olivier VÉRAN

